

Coopération spatiale

La coopération spatiale bilatérale franco-italienne est de loin la plus dynamique en Europe, les agences nationales de ces deux pays étant en particulier les seules à mener des activités liées à la dimension duale civil/militaire et au développement de lanceurs complets.

Elle se base aujourd'hui sur des programmes bilatéraux civil et militaire structurants dans le domaine de l'observation de la Terre et des télécommunications mais aussi dans le cadre de programmes menés ensemble au sein de l'Agence Spatiale Européenne.

Cette coopération vient de connaître une nouvelle avancée. Fin 2014, à Luxembourg, la France et l'Italie ont donné une impulsion décisive au lancement de lanceurs de nouvelle génération, Ariane 6 et Vega C, et ont signé lors du sommet bilatéral du 24 février 2015 un accord de coopération élargissant la celle-ci à de nouveaux thèmes.

De solides bases



La France et l'Italie sont les deux pays européens qui ont les politiques spatiales les plus proches : intérêt stratégique marqué pour l'accès à l'espace, forts programmes d'initiative nationale au service des communautés publiques utilisatrices, attachement aux aspects duaux de l'espace.

L'accord intergouvernemental de coopération bilatérale dans le domaine spatial, signé pour une durée de 10 ans en 2007, témoigne de la volonté commune d'ancrer la collaboration franco-italienne

dans la durée et de l'inscrire dans le contexte des programmes de l'agence européenne de l'espace (ASE) et de l'UE, que traduisent les déclarations conjointes (franco-italiennes) sur la préférence européenne en matière de lancements de satellites nationaux et sur Copernicus (programme européen d'observation de la terre).

Au niveau bilatéral, les deux pays collaborent dans le domaine civil et militaire au travers de leurs agences spatiales (CNES et ASI) et de leurs ministères de la défense (DGA et SGD) :

- **en matière d'observation de la terre**, l'Italie et la France coopèrent sur l'établissement d'un futur système d'échange d'images entre la composante spatiale optique française (CSO) et la composante radar italienne (CSG) dans le cadre du programme MUSIS. Cette coopération couvre les composantes spatiales Cosmo-Skymed (ASI), Hélios (FR) et Pléiades (CNES). Précurseur indispensable pour le lancement de Copernicus, cette coopération symbolise parfaitement le rôle moteur du couple franco-italien dans l'observation.
- **en matière de télécommunications spatiales**, la France conduit avec l'Italie le projet Athena-FIDUS (satellite de fourniture de services de télécommunication civils et militaires à haut débit, lancé le 6 février 2014) et le projet SICRAL 2 (capacités en matière de télécommunications militaires sécurisées, lancé le 26 avril 2015).

Outre ces coopérations bilatérales, la France et l'Italie coopèrent également intimement dans le cadre de programmes de l'Agence Spatiale Européenne (ASE), en particulier les programmes scientifiques (participations françaises systématiques à des instruments sous responsabilité italienne et vice versa) et relatifs aux lanceurs (co-développement du lanceur VEGA).

Enfin cette coopération institutionnelle se double d'une coopération industrielle forte qui s'appuie sur l'alliance spatiale formée entre les sociétés franco-italiennes Thales Alenia Space (67% Thales, 33% Finmeccanica, orientée vers les développements et les fabrications de satellites) et Telespazio (67% Finmeccanica et 33 % Thales, orientée vers les services).

Une vision commune du futur



Lanceur Vega

Sur ces bases solides, la France et l'Italie ont cherché à pérenniser leur coopération, que ce soit au niveau ASE ou bilatéral.

C'est ainsi qu'au second semestre 2014 les deux pays se sont concertés à tous les niveaux pour élaborer des positions communes sur les thèmes devant être abordés lors de la conférence ministérielle des pays membres de l'Agence Spatiale Européenne de décembre 2014, en tout premier lieu dans le domaine de l'accès à l'espace. La convergence d'intérêt a ainsi permis de lancer les programmes Ariane 6 et Vega C autour du développement commun d'un nouvelle étage à poudre, en mobilisant au niveau national les ressources financières permettant un haut niveau de participation.

L'étape européenne ayant été franchie avec succès, les Présidents des deux agences spatiales nationales ont décidé de tenir un séminaire commun de réflexion pour élargir notre coopération bilatérale à d'autres domaines. C'est ainsi que des experts des deux agences se sont retrouvés à Rome début 2015 pour identifier de nouveaux thèmes et, sur la base de leur travail, un nouvel accord cadre a été ainsi signé lors du sommet bilatéral du 24 février 2015 pour lancer de nouvelles initiatives communes, notamment dans des domaines transversaux comme l'innovation et les transferts technologiques.

Liens web

- CNES : <http://www.cnes.fr/web/CNES-en/7114-home-cnes.php>
- ASI : <http://www.asi.it/>
- ASE : http://www.esa.int/ita/ESA_in_your_country/Italy